

Séance du 27 septembre 2011

L'an deux mil onze, le 27 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean LE PRIOL, 1^{er} Adjoint..

Date de convocation :
22 septembre 2011

Nombre de membres :

en exercice : 17
présents : 13
procurations : 4
votants : 17

Etaient présents : MM. LE PRIOL, 1^{er} adjoint, MM. LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, MONNIER, 5^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM TREGOUET, LAROZE, CASTILLON, HAVART, HOUEIX, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. MILOUX, Maire, qui donne pouvoir à M. LE PRIOL
M. BRIEND qui donne pouvoir à M. TREGOUET
Mme RIO 2^{ème} adjoint, qui donne pouvoir à M. BAYON
M. GICQUELLO qui donne pouvoir à M. CASTILLON

Secrétaire de séance: Monsieur Trégouët a été élu secrétaire de séance

- ◆ **2011 – 09 – 01 : Opérations de sécurité routière en agglomération de Malestroit (programme 2012) - Subvention du Conseil Général du Morbihan au titre du « taux de solidarité départementale ».**

Jean-François Le Quer nec, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux rappelle les dispositions adoptées par la Commission municipale compétente réunie le 7 février dernier. Elles concernent la réalisation de dispositifs de sécurité routière sur le réseau routier départemental en agglomération de Malestroit.

Il précise que les 6 opérations en question s'intègrent dans le Schéma communal de Sécurité routière adopté le 16 novembre 2009 à l'issue d'une réunion publique.

Par ailleurs il mentionne que les caractéristiques techniques de ce projet ont reçu l'accord du Directeur des routes du Conseil Général par correspondance du 22 juillet dernier.

Les travaux à réaliser sont les suivants:

1. Rue du Bois Pivet – RD 764 : ralentisseur par rétrécissement de chaussée;
2. Intersection rue du Bois Pivet – rue de La Morlaye (RD764-RD168) aménagement de carrefour;
3. Faubourg de La Madeleine – RD764 : ralentisseur par chicane;
4. Faubourg de La Madeleine, secteur du Prieuré – RD764 : ralentisseur type « coussins berlinois »;
5. Intersection Faubourg de La Madeleine – rue de La Libération, secteur commercial (RD764-RD776) : ralentisseur par îlot central, sécurisation du cheminement piétons, refonte des modalités de stationnement;

6. Faubourg Saint Julien – RD764, en intersection avec la rue du Jaugan, secteur scolaire : ralentisseurs type « coussins berlinois », sécurisation liaison piétonne Ecoles-Complexe sportif de La Daufresne.

Ces aménagements qui seront réalisés, par souci de cohérence et efficacité, en une seule phase de travaux génèrent un coût évalué à 75.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux susvisés;
- sollicite de la part du Conseil Général du Morbihan l'obtention d'une subvention au titre du programme 2012 dit « taux de solidarité départementale »

◆ **2011 – 09 – 02 : Opérations de sécurité routière en agglomération de Malestroit :**
procédure d'appel d'offres en vue de la désignation des entreprises

Jean-François Le Quernec, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux fait part à l'assemblée que les études préalables à la mise en œuvre des travaux de sécurité sur le réseau routier départemental en agglomération de Malestroit sont achevées.

Celui-ci précise qu'ils ont fait l'objet d'une inscription au budget 2011 d'un montant de 229.000 € se décomposant comme suit:

- Réaménagement du carrefour de l'Aigle d'Or : 144.000 € TTC;
- Réalisation de 6 dispositifs de sécurité sur le réseau départemental en agglomération : 85.000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme sa décision de réalisation de ces travaux;
- autorise le Maire à procéder à la mise en œuvre de la procédure de désignation des entreprises qui seront en charge de la réalisation de l'ensemble de ces travaux.
- autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues

◆ **2011 – 09 – 03 : Tennis extérieurs :** lancement de l'appel d'offres – autorisation de signature des marchés

Jean Le Priol, adjoint aux sports, rappelle que le conseil municipal a voté au budget primitif 2011 les crédits nécessaires à la réalisation de courts extérieurs de tennis en remplacement de l'existant à savoir 125.418,06 € HT soit 150.000,00 € TTC.

Le dossier suivi par la commission des sports est maintenant prêt et il convient de lancer l'appel d'offres et d'autoriser le Maire à signer les marchés.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme sa décision de réalisation des travaux,
- autorise le Maire à procéder à la mise en œuvre de la procédure de désignation des entreprises qui seront en charge de la réalisation de l'ensemble de ces travaux.
- autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues

◆ **2011 – 09 – 04 : CCVOL - location logement d'urgence** - autorisation de signature du bail

Jean-François Le Quernec, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre des actions définies par son Programme Local de l'Habitat (P.L.H), la CCVOL a décidé de pouvoir disposer de logements meublés destinés à satisfaire des besoins urgents.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cette mesure la Commune de Malestroit a proposé à la CCVOL de lui louer un appartement non meublé de type F4, inclus dans l'immeuble qui abrite la Trésorerie qui est situé Place Queinnec.

Le Bureau Communautaire réuni le 11 juillet dernier en a retenu le principe pour une période d'un an renouvelable avec un loyer mensuel de 294 €, indépendamment de l'occupation ou non des locaux.

Le Bureau Communautaire du 22 septembre est appelé à se prononcer dans les mêmes conditions sur le montant des charges locatives correspondantes (eau – électricité des locaux communs -chauffage) qui sont estimées à 120 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- adopte les propositions formulées par le Bureau Communautaire;
- autorise le Maire à signer le bail correspondant qui sera rédigé par la CCVOL en la forme administrative.

◆ **2011 – 09- 05 : Camping municipal et Gîte d'étape** : régie

Jean Le Priol rappelle que Le chalet d'accueil du camping municipal a été cambriolé et le coffre volé. Celui-ci a été récupéré avec les chèques mais sans le numéraire pour un montant total de 891,10 €, déficit constaté et validé par Monsieur Erussard, dont 258,75 € pour le gîte d'étape et 632,35 € pour le camping.

Le régisseur, Monsieur Thinot, conformément aux textes, a transmis un courrier au Maire pour demander une remise gracieuse de cette somme et décharge de responsabilité ainsi qu'un sursis de versement de la somme mise à sa charge.

Monsieur Thinot étant assuré contre le vol, l'assurance prendra en charge le vol des 891,10 € si la commune refuse la remise gracieuse.

Il est donc proposé au conseil municipal de rejeter la demande de remise gracieuse mais par contre d'accorder à Monsieur Thinot un sursis au versement de la somme due.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De rejeter la demande de remise gracieuse et décharge de responsabilité déposée par Monsieur Thinot
- D'accorder un sursis au versement de la somme due à savoir 258,75 € pour le Gîte d'étape et 632.35 € pour le camping. Ces sommes devront être versées dès que Monsieur Thinot aura été remboursé par l'assurance.

◆ **2011 – 09 – 06 : Subventions aux associations et au CCAS**

Après délibération le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

- Association Armoric Cinéma (pour forum des associations) : 120 €
- UCAM (pour forum des associations) : 750 €
- CCAS (équilibre du budget) : 13.000 €

◆ 2011 -09 – 07 : Vente de propriété communale à la Gare

(Christian Laroze, intéressé à l'affaire, étant sorti de la salle)

Jean Le Priol rappelle que la commune possède une propriété à la gare contenant l'ancienne maisonnette du passage à niveau dans un état de délabrement avancé.

La mise en vente est souhaitable d'une part pour récupérer une somme utile au budget et d'autre part pour mettre en valeur ce secteur par la démolition de cet espace abandonné.

Il informe le conseil municipal que Monsieur le Maire est en contact avec un acquéreur potentiel pour une activité tertiaire.

Celui-ci ne souhaite pas pour l'instant révéler son identité mais demande une décision du conseil avant la fin septembre pour envisager la suite de son projet.

Le service des Domaines a été contacté et a estimé la valeur de cette propriété à 70.000 € après démolition de la maisonnette dont le coût est estimé à 7571,88 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal de vendre la parcelle AW 145 d'une superficie de 1260 m² (terrain nu) pour un montant de 77.572,00 € et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

Le conseil municipal, après délibération décide (14 voix Pour et 3 abstentions) :

- De vendre la parcelle AW 145 d'une superficie de 1260 m² au prix total de 77.572 € (terrain nu).
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de la SCP Laroze, notaires à Malestroit.

Il est convenu également que la commune sera vigilante sur le projet architectural et paysager qui sera proposé dans ce secteur important d'entrée de Malestroit.

Le conseil municipal attire aussi l'attention de la nécessité de garder un passage pour les piétons de 3 mètres de large créé le long de cette propriété pour se rendre au Super U.

◆ 2011 – 09 – 08 : Théâtre - demande de subvention au conseil général

Gildas Roger, adjoint, expose que la commune a reçu une proposition intéressante de la compagnie de théâtre de la Bouche d'or de Ploërmel, conventionnée par la DRAC Bretagne, la Communauté de communes de Ploërmel, soutenue par le conseil régional et le département du Morbihan.

Pour trois représentations de leur spectacle début 2012 à Malestroit dont une représentation pour tout public en soirée et 2 représentations scolaires matin et après-midi, le coût total de cette prestation est de 2.846,20 € HT soit 3.002,74 € TTC tout compris (3 représentations, défraiements, transport, déplacement).

Cette action peut bénéficier d'une subvention de 50 % du montant HT par le conseil général dans le cadre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant.

Le coût final pour la commune serait donc de 1579.64 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De signer un contrat avec la compagnie de théâtre de la Bouche d'or de Ploërmel pour 3 représentations à Malestroit en mars 2012 pour un coût de 2846,20 € HT
- De solliciter l'aide financière du conseil général du Morbihan dans le cadre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant.

◆ **2011 – 09 – 09 : CNFPT – Vœu pour le maintien du pourcentage de cotisation**

Jean Le Priol expose que suite à la décision de Parlement dans sa loi de finances rectificative pour 2011 d'abaisser la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0,9 %.

Cette décision va amputer les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an et ce, dès l'exercice 2012 et donc remettre en cause les plans de formations pour les agents.

Le Conseil Municipal de Malestroit, après délibération et à l'unanimité demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de La Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention.